

CONSEIL MUNICIPAL DE FERNEY-VOLTAIRE

PROCES-VERBAL DE SEANCE ORDINAIRE

MARDI 2 MARS 2010 - 20 H 30

**Sous la présidence de monsieur François MEYLAN,
maire de Ferney-Voltaire.**

Présents

M. François MEYLAN, maire,

MMES et MM. Christine FRANQUET, Didier RIGAUD, Sylvie LACROUX,
Thao TRAN DINH, Fadma EL JAOUHARI, Fatima MELAOUCH,
adjoint(e)s,

MMES et MM. Arnaud BERTHIER, Michèle KAHN-ESTEVEES, François
KIENTZLER, Frédérique LISACEK, Carlo FORTI, Michèle DUBUISSON, Eric
VANSON, Claire PETTERSEN, Van Lac NGUYEN, Cornélia MARINO,
Fabienne FAURE, Christophe PAILLARD, Daniel RAPHOZ, Caroline
DALMON, Martine JOLY, Martine PRUM, Didier BELOTTI, Christian
LANDREAU.

conseillers municipaux.

Pouvoirs

M. François TARPIN à M. Didier RIGAUD
MME Géraldine SACCHI-HASSANEIN à MME Michèle KAHN-ESTEVEES
MME Constance BOMMELAER à MME Martine PRUM

Absent

M. Damien VERCAUTEREN

Secrétaire de séance

M. Thao TRAN DINH

ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un secrétaire de séance.
2. Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 12 janvier 2010.
3. Abandon de deux projets du contrat rivières 2004.
4. Modification du tableau des emplois de la commune : création d'un poste à mi-temps de chargé de développement.
5. Modification du tableau des emplois de la commune : suppression suivie d'une création de deux postes sur le cadre d'emplois des rédacteurs.
6. Approbation du projet de modification du règlement du marché du samedi.
7. Centre de loisirs Calas : approbation d'un avenant à la convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'allocation familiales (CAF) de l'Ain.
8. Acquisition de l'emplacement réservé n°30 au PLU.
9. Garantie financière sollicitée par la SCIC Habitat Rhône-Alpes pour une acquisition de 7 logements sociaux.
10. Adoption du budget primitif 2010.
11. Don pour Haïti.
12. Questions diverses.

DELIBERATIONS

1. Désignation d'un secrétaire de séance.

Le maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il est procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Thao TRAN DINH est désigné pour remplir cette fonction.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 12 janvier 2010.

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 12 janvier 2010 est adopté à l'unanimité des présents.

3. Abandon de deux projets du contrat rivières 2004.

Sylvie LACROUX explique que le Contrat Rivières signé en 2004 pour épurer et assainir les eaux des ruisseaux du Pays de Gex, propose de nombreuses actions pour l'ensemble des communes concernées.

A Ferney-Voltaire, toutes les actions touchant au ruisseau de l'Ouye ont été réalisées entre les années 2004 et 2007 pour un montant total de 218.995€ TTC. Sur le ruisseau du Nant, en dehors du bassin de rétention de Magny, deux actions (B1-15-F et B1-16-F), estimées à 123.427€ TTC, n'ont pas été réalisées car jugées non prioritaires par la précédente mandature. L'une prévoit la reprise végétalisée de 200 mètres de berge le long de la déviation entre l'Allée de la Tire et la Rue de Genève, l'autre concerne l'enrochement de l'angle fait par le ruisseau du Nant lorsqu'il arrive sur la Rue de Genève.

Sylvie LACROUX informe l'assemblée des rappels émis par la communauté de communes du Pays de Gex (CCPG) :

- pour être éligibles à la subvention du conseil général (30% du montant des travaux), le dossier de demande de concours financier doit être présenté avant le 6 février 2011,
- pour répondre aux objectifs contractuels, les opérations doivent être engagées en 2010,
- en cas de non aboutissement, une délibération du conseil municipal doit indiquer que la commune ne réalisera pas les travaux inscrits au contrat rivières.

Après avis de la commission « Espaces publics et sécurité » qui a étudié ce dossier lors de sa réunion du 1^{er} février 2010, Sylvie LACROUX propose de ne pas donner suite à ces deux projets.

Daniel RAPHOZ dit s'être fortement engagé dès le début dans le contrat rivières. Tout en regrettant de devoir renoncer à ces actions et aux subventions correspondantes, il approuve néanmoins le projet de délibération dans la mesure où il lui semble préférable de réfléchir au devenir de cette zone avant d'y engager, peut-être inutilement, de l'argent public.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE par 23 voix pour, 1 abstention (de Christian LANDREAU), 4 oppositions (de Martine JOLY, Martine PRUM, Constance BOMMELAER par procuration, Didier BELOTTI), de ne pas donner suite à ces deux projets,

AUTORISE par 23 voix pour, 1 abstention (de Christian LANDREAU), 4 oppositions (de Martine JOLY, Martine PRUM, Constance BOMMELAER par procuration, Didier BELOTTI), le maire ou un adjoint délégué à signer tout document relatif à cette affaire.

4. Modification du tableau des emplois de la commune : création d'un poste à mi-temps de chargé de développement économique.

Fatima MELAOUCH rappelle qu'un agent a été recruté depuis le 1^{er} mars 2009 sur un poste non permanent à raison de 16H par semaine pour appuyer la commission « Economie, commerces et tourisme ». Après étude des besoins faits par la commission et par elle-même, il apparaît que ce poste devient essentiel compte-tenu des différents projets et qu'il doit être pérennisé.

Fatima MELAOUCH précise qu'une réflexion a été engagée sur le profil de poste à partir d'un poste à mi-temps (17h30). La fiche de poste a été construite selon trois axes :

1. Initiation, suivi et coordination des actions de la commune en matière économique, commerciale et touristique en lien avec les acteurs économiques et institutionnels ;
2. Entretien d'un lien direct avec la population par des visites sur le terrain ;
3. Gestion administrative des activités du service (courriers, comptes rendus de réunions...)

Martine PRUM s'étonne de ce recrutement alors qu'un agent occupe déjà ce poste. Le lancement d'un appel à candidatures signifie-t-il que la personne en place ne fait pas l'affaire ?

Fatima MELAOUCH rappelle que ce poste n'existait pas à l'origine et que l'agent en question avait spontanément proposé ses services dans le cadre d'une mission à durée limitée. Avec le recul, il apparaît aujourd'hui nécessaire de pérenniser le poste à 17H30 hebdomadaires, ce qui justifie de procéder à un appel à candidatures. Bien entendu, l'agent en question peut postuler s'il le souhaite.

Christian LANDREAU fait le constat qu'au terme d'une réflexion d'une année, la municipalité, consciente de l'importance du poste, décide de l'élargir de 16H00 à 17H30. Il mesure donc l'importance que revêt cet emploi à 1H30 supplémentaire par semaine.

Le maire précise que cette création de poste fait suite à une phase d'expérimentation. Le champ d'intervention de cet emploi devant être encore étendu, le temps de travail a été fixé à 17H30. A l'avenir, selon les besoins, il n'est pas exclu de revoir à la hausse le temps de travail de ce poste.

Fabienne FAURE s'interroge une nouvelle fois sur le bien-fondé de la création d'un poste à mi-temps, compte tenu de la cherté de la vie dans le Pays de Gex. Elle considère que les postes à mi-temps récemment créés par la commune favorisent la précarité des employés qui n'adhèrent pas systématiquement au temps de travail proposé. Elle estime par ailleurs que le développement économique de la commune, associé à son développement touristique, mériterait peut-être un temps de travail supérieur.

Le maire dit qu'il peut y avoir une adéquation entre les desiderata des futurs candidats et le temps de travail proposé. Il rappelle la volonté municipale de maîtriser ses dépenses de fonctionnement pour privilégier l'investissement.

Martine PRUM pense qu'une proposition de travail à mi-temps peut effectivement convenir à certaines personnes. Elle invite la municipalité à bien réfléchir à cette nouvelle embauche de manière à engager la bonne personne.

Caroline DALMON exprime son désaccord car en période de crise, comme c'est le cas actuellement, les demandeurs d'emploi peuvent accepter un travail à mi-temps par manque d'opportunités pour un temps plein. Si la vocation d'une commune est effectivement de rester attentive à ses dépenses, elle doit veiller à proposer des postes pérennes qui permettent de vivre décemment dans le Pays de Gex. Ceci est d'autant plus vrai pour une municipalité souhaitant afficher des valeurs sociales et de solidarité.

Le maire répond que le service social a été renforcé en personnel, précisément pour tenir compte des difficultés de la population. La même démarche a été effectuée au service culturel car le développement économique de la commune est étroitement lié à la culture.

Fatima MELAOUCH dit qu'elle est également préoccupée par la lutte contre les situations de précarité. Il n'en demeure pas moins qu'il existe réellement une demande pour des postes à mi-temps, soit pour des raisons familiales, soit pour compléter une activité professionnelle.

Le maire précise que cette situation se rencontre également à l'intérieur de la collectivité, où des agents sollicitent des aménagements de leur temps de travail.

Caroline DALMON considère que dans bien des cas, ce que l'on essaie de faire passer pour « du temps choisi est en réalité du temps imposé ». Cette « dérive sociale » est malvenue dans le contexte économique actuel et dans la situation particulière du Pays de Gex.

Martine PRUM expose que l'agent actuellement en place au service économie lui a franchement expliqué que ce temps de travail lui convenait. Elle se déclare également opposée aux contrats précaires mais constate que les temps partiels répondent aux souhaits de certaines personnes.

Le maire indique qu'il ne faut pas confondre emploi précaire et emploi à temps partiel ; ce sont deux situations différentes.

Michèle KAHN-ESTEVEVES confirme que beaucoup de personnes, pour des raisons qui les regardent, recherchent un travail à mi-temps. Elle ne comprend pas cette polémique autour de l'ouverture d'un poste à 17H30.

François KIENTZLER fait remarquer qu'il faut avant tout tenir compte des besoins de la collectivité avant de s'engager dans un débat sur la problématique du travail à mi-temps. Il a d'ailleurs été précisé que si les besoins s'en faisaient sentir, ce poste pourrait évoluer vers un temps complet.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE par 23 voix pour, 3 abstentions (de Fabienne FAURE, Christophe PAILLARD, Christian LANDREAU), 2 oppositions (de Daniel RAPHOZ, Caroline DALMON), la modification du tableau des emplois de la commune par la création, à compter du 1^{er} mai 2010, d'un emploi de chargé de développement économique sur les cadres d'emplois des adjoints administratifs ou des rédacteurs à temps non complet à raison, par semaine, de 17 H 30,

AUTORISE par 23 voix pour, 3 abstentions (de Fabienne FAURE, Christophe PAILLARD, Christian LANDREAU), 2 oppositions (de Daniel RAPHOZ, Caroline DALMON), le maire ou l'un de ses adjoints à signer tous documents s'y rapportant.

5. Modification du tableau des emplois de la commune : suppression suivie d'une création de deux postes sur le cadre d'emplois des rédacteurs.

Didier RIGAUD expose que deux agents de la mairie ont fait une demande de nomination sur le grade de rédacteur territorial suite à leur réussite au concours de rédacteur territorial :

- Un comptable à temps complet actuellement sur le grade d'adjoint administratif de 1^{ère} classe ;
- Un technicien support et services (informatique) à temps non complet à raison de 17h30 par semaine actuellement sur le grade d'adjoint administratif de 2^{ème} classe.

Il indique que les postes occupés actuellement par ces deux agents peuvent être assurés dans le cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux.

Michèle KAHN-ESTEVEVES demande si ces nominations, qui font suite à des réussites aux concours, vont entraîner une prise de responsabilités supplémentaires et un changement de salaire.

Le maire confirme qu'il y aura une incidence sur le salaire. Les responsabilités resteront celles inhérentes aux postes occupés.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité la création des emplois suivants :

- comptable territorial à temps complet (35 H hebdomadaire) – cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux,
- technicien support et services à temps non complet (17 H 30 hebdomadaire) – cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux.

DECIDE à l'unanimité la suppression des emplois suivants :

- comptable territorial à temps complet (35 H hebdomadaire) – cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux,
- technicien support et services à temps non complet (17 H 30 hebdomadaire) – cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux.

AUTORISE à l'unanimité le maire, ou l'un de ses adjoints, à signer tous documents s'y rapportant.

6. Approbation du projet de modification du règlement du marché du samedi.

Fatima MELAOUCH expose que pour continuer à faire évoluer le marché du samedi et se positionner sur un certain nombre de questions de commerçants non sédentaires (CNS), il a été décidé de modifier le règlement de ce marché. Ces modifications ont été débattues en commission « Economie et tourisme » les 12/11/2009 et 14/01/2010, et présentées en commission paritaire en présence des représentants syndicaux des CNS le 09/01/2010.

A l'occasion de ces concertations, un certain nombre de mentions ou de règles susceptibles de controverses ou d'interprétations multiples, ont été clarifiées. Fatima MELAOUCH donne lecture à l'assemblée des modifications majeures proposées, lesquelles portent sur les points suivants :

- La succession non familiale est désormais possible ; le repreneur, sous certaines conditions, se verra au bout d'un an proposer une place d'abonné. Cela doit permettre de préserver la diversité de l'offre de produits sur le marché.
- Lors de la commission d'attribution des places d'abonnés, qui se tient une fois par an, et en cas de refus de prise d'une place d'abonné, tout CNS passager qui refusera, au bout de la 3^{ème} année de refus, une place, verra son ancienneté remise à zéro. Ceci aura pour conséquence qu'il ne pourra plus se prévaloir de cette ancienneté pour se voir attribuer en priorité les places passagers chaque samedi.
- Une définition claire du critère d'ancienneté.
- Une rédaction plus claire du document.

Fatima MELAOUCH précise que le projet de règlement du marché du samedi a été annexé à la note de synthèse reçue par les conseillers municipaux.

Fabienne FAURE demande si une nouvelle rencontre a eu lieu avec les CNS postérieurement à la commission du 14 janvier 2010.

Fatima MELAOUCH indique que la municipalité a de nouveau rencontré les représentants des CNS et que le projet de règlement a été revu avec eux. Il a été décidé d'un commun accord de mettre en attente le point visant à privilégier les produits « bio » sur le marché, qui sera réétudié ultérieurement avec les délégués.

Fabienne FAURE voudrait savoir si le projet de rendre ce règlement plus accessible à tous et plus convivial est toujours d'actualité.

Fatima MELAOUCH répond par l'affirmative mais précise que les délais étaient trop courts pour une remise en forme immédiate.

Claire PETERSEN fait observer que si l'abattage et le dépeçage d'animaux sur les marchés sont effectivement interdits, le règlement ne comporte pas de mentions sur les animaux vivants utilisés pour faire de la publicité et attirer les chalands. Elle croit savoir qu'il existe une loi interdisant ces pratiques et demande s'il ne serait pas possible de l'intégrer au règlement.

Selon Fatima MELAOUCH, ce genre de pratiques n'a pas cours sur le marché ferneysien. Elle rappelle l'interdiction générale faite aux CNS d'utiliser quel que procédé que ce soit pour rabattre les clients.

Claire PETERSEN explique avoir vu de telles situations sur le marché mais qu'elles émanaient peut-être de personnes agissant à la sauvette. Quoi qu'il en soit, il serait plus facile pour la police d'interdire ces agissements s'ils étaient explicitement proscrits dans le règlement.

Le maire dit que le règlement du marché a pour objet l'application d'une réglementation locale. S'il existe des règles de portée nationale pour interdire l'utilisation des animaux à des fins publicitaires, ce qu'il convient de vérifier, il ne sera pas nécessaire de reprendre cette disposition dans le règlement. Dans le cas contraire, il conviendra de soumettre ce projet aux délégués des CNS.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité le projet de règlement tel qu'il lui a été présenté.

7. Centre de loisirs Calas : approbation d'un avenant à la convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'allocation familiales (CAF) de l'Ain.

Fadma EL JAOUHARI explique que la commune et la Caisse d'allocation familiales (CAF) de l'Ain ont signé en 2008 une convention d'objectifs et de financement visant à définir et encadrer les modalités d'intervention et de versement de la prestation de service pour l'accueil de loisirs des mineurs. Cette convention, qui court du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2010, concerne le centre de loisirs sans hébergement Jean Calas.

Par courrier du 4 janvier 2010, la CAF de l'Ain a informé la commune de son intention de modifier l'article 2 de ladite convention afin de tenir compte de l'évolution de l'accueil des mineurs prévue dans le décret n° 2009-679. En effet, la durée des séjours courts est désormais d'une à quatre nuitées au lieu de trois précédemment.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité l'avenant à la convention d'objectifs et de financement « Accueil de loisirs sans hébergement » passée avec la CAF de l'Ain, intégrant une modification de l'article 2.

AUTORISE à l'unanimité le maire, ou un adjoint délégué, à signer cet avenant.

8. Acquisition de l'emplacement réservé n°30 au PLU.

Arnaud BERTHIER expose que, dans le cadre du projet de résidentialisation du quartier des Tattes porté par Dynacité, le conseil général de l'Ain, le conseil régional Rhône-Alpes et la ville de Ferney-Voltaire, cette dernière souhaite acquérir auprès de Dynacité, à titre gracieux, l'emplacement réservé n° 30 du plan local d'urbanisme (PLU) en vigueur.

Il précise que cet emplacement réservé récurrent sur les Plans d'Occupation des Sols (POS) de 1993 et 2000, puis sur le PLU de 2007, concerne la liaison entre l'avenue du Jura et l'avenue des Alpes. Cet emplacement réservé n'a pas été matérialisé dans le PLU arrêté en décembre 2009 dans la mesure où un accord amiable portant sur sa cession gratuite avait déjà été conclu avec Dynacité.

Arnaud BERTHIER rappelle que ce point avait été repoussé lors de la séance du conseil municipal du mois de février car la municipalité ne connaissait pas encore le montant de l'estimation de cette parcelle par France Domaines. Entre-temps, la valeur vénale de ce bien a été estimée à 35.000€ par ce dernier. Les discussions avec Dynacité ont permis d'obtenir une cession gratuite de la parcelle dans le cadre du projet de résidentialisation du quartier des Tattes. Il propose à l'assemblée d'approuver cette acquisition à titre gracieux.

Christian LANDREAU voudrait connaître la motivation réelle de la municipalité dans cette acquisition.

Le maire expose que, dans le projet de résidentialisation des Tattes, il est prévu de désenclaver ce quartier en l'ouvrant sur la voie principale. Jusqu'à présent, aucune des solutions envisagées n'a pu se concrétiser. Dernièrement, la proposition d'y faire passer la ligne F a suscité des inquiétudes et des incompréhensions, les habitants n'en percevant pas l'intérêt pour l'instant. Ce projet ne sera pas réalisé dans l'immédiat car il convient d'attendre qu'il emporte l'adhésion de la population. Le maire rappelle que l'objectif poursuivi par la municipalité est de relier les différents quartiers de Ferney-Voltaire entre eux, par un bus urbain et non plus périurbain. Cette position s'inscrit dans les objectifs généraux de la protection de l'environnement et vise à réduire le trafic interne à la commune. Comme le projet de résidentialisation des Tattes comporte bien d'autres volets à mettre en œuvre, la commune réorientera son action sur l'école Florian et l'aménagement de ses abords. L'acquisition de l'emplacement réservé n°30 au PLU permet la constitution d'une réserve foncière pour ne pas compromettre l'objectif d'ouverture du quartier.

Pour Arnaud BERTHIER, malgré le gel du projet de passage du bus F dans les quartiers, la volonté de désenclaver les Tattes demeure. Dans un premier temps, l'acquisition de ladite parcelle devrait permettre la réalisation d'une liaison piétonne et cyclable.

Christophe PAILLARD « prend acte et se réjouit du report *sine die* du détournement de la ligne F ». Il pose la question de savoir si l'achat de cette parcelle servira strictement aux mobilités douces en excluant les cycles motorisés.

Le maire confirme qu'il s'agira de mobilités douces exclusivement. Il reconnaît la difficulté de faire respecter la réglementation par les deux-roues motorisés. Tout sera néanmoins mis en œuvre pour limiter autant que faire se peut leur passage.

Pour Arnaud BERTHIER, il s'agit d'un problème récurrent. Un fabricant de mobilier urbain a mis au point un dispositif dénommé le « Pass-vélos » qui filtre efficacement les motos et autres scooters. Il se propose d'adresser une documentation aux élus municipaux. Il conviendrait de généraliser ce type de mobilier urbain chaque fois qu'est réalisée une bande cyclable dans les zones habitées.

Martine PRUM apprécie le gel du projet de modification du tracé de la ligne F et se prononce en faveur de son abandon pur et simple.

Le maire explique qu'il « faut aller dans le sens de l'histoire » et se projeter dans l'avenir. Les transports publics sont appelés à prendre une place grandissante dans la vie des gens. Il ne faut pas oublier que des habitants des quartiers excentrés souhaitent être desservis par le bus et vont devoir continuer à utiliser leur voiture. Certes l'arrivée du bus P permettra de desservir un certain nombre de ces quartiers, mais il faut veiller à la cohérence des circuits de transports publics si l'on veut inciter les usagers à les emprunter.

Après s'être réjoui de la « modération » de la municipalité et de la « marche arrière » opérée sur ce projet de tracé du bus F, Daniel RAPHOZ s'interroge sur la vision et le devenir du quartier qu'il conviendra d'explicitier. Il se déclare favorable à l'acquisition de l'emplacement réservé n°30 qu'il avait déjà voté lors des précédents PLU, mais pas pour y faire passer n'importe quoi. Il lui semble en effet difficile d'autoriser le passage de transports publics lourds au pied des immeubles si l'on maintient la morphologie des lieux.

Le maire rappelle « qu'on ne fait pas passer des bus là où il n'y a personne », à plus forte raison quand les investissements sont lourds. Dans une ville comme Ferney-Voltaire, à terme, on ne devra plus prendre sa voiture pour emmener ses enfants à l'école, mais s'y rendre à pied ou emprunter les transports en commun. Petit à petit, les mentalités évoluant, de plus en plus d'habitants comprendront l'intérêt de mettre en place des liaisons de transports publics entre les quartiers.

Arnaud BERTHIER déclare qu'il n'a jamais été dans les intentions de la commune d'embêter les habitants par le passage du bus. Ce projet était la seule solution pour faire glisser la ligne de bus à l'Est de la commune, c'est-à-dire là où se situe la majorité du bassin de population. Si d'autres opportunités d'acquisitions foncières se présentent dans le secteur, en particulier au carrefour de l'avenue du Jura et de la rue de Versoix, il sera peut-être possible, par un aménagement de voirie, de faire tourner le bus en direction du Levant. Arnaud BERTHIER dit comprendre la réaction des habitants du quartier des Tattes qui ne sont pas très éloignés du passage actuel de la ligne F, ce qui n'est pas le cas des habitants du quartier de Vessy. La commune prend acte de cette situation et va se concentrer sur d'autres projets tout aussi importants.

Christine FRANQUET fait remarquer que le changement de trajet de la ligne F était aussi motivé par le ramassage d'un plus grand nombre d'usagers, ce qui devait générer davantage de recettes pour le transporteur. Selon certaines informations qui nécessitent d'être confirmées, cet objectif en passe d'être atteint grâce aux bus articulés et à l'augmentation des fréquences.

Le maire pense que le premier objectif n'est pas comptable mais de parvenir à un « transfert de la voiture particulière au véhicule de transport en commun ». Si, dans le même temps, les déficits diminuent, tant mieux. Il souligne le succès rencontré par le nouveau dispositif de bus et par le prolongement de la ligne Y.

Caroline DALMON se réjouit de voir que la mobilisation des habitants des Tattes a conduit à la prise en considération de leurs arguments. Elle aimerait des précisions sur le calendrier de réalisation du cheminement évoqué entre le quartier et l'avenue du Jura car le pont existant situé plus loin présente certains dangers.

Le maire annonce que ce projet n'est pas au budget 2010 et qu'il doit faire l'objet d'études préalables. Une partie de la piste en question sera amorcée dans le cadre du projet de résidentialisation des Tattes. Les habitants seront prochainement avisés des différentes réunions d'information et de concertation organisées au printemps.

Après avoir rappelé que la connexion entre l'avenue des Alpes et le secteur de La Poterie sera réalisée en 2010, Arnaud BERTHIER précise que les travaux de liaison avec l'avenue du Jura seront calés de façon appropriée dans le calendrier de la résidentialisation des Tattes.

Christian LANDREAU se félicite de voir que le maire a entendu les habitants des Tattes qui l'ont « grassement élu ». Il analyse ce report comme un abandon définitif du projet au titre de la mandature. Par ailleurs, il se demande ce qui pousse Dynacité, entreprise soumise à des objectifs de croissance, à offrir ce terrain à la commune. Y a-t-il une compensation eu égard à toutes les opérations en cours ou à venir sur le territoire de Ferney-Voltaire ?

Le maire parle de « vertus du partenariat » pour qualifier les relations qu'entretient la commune avec Dynacité. Dans le cadre de la résidentialisation des Tattes, les deux entités ont travaillé ensemble et ont consenti des « concessions mutuelles » pour définir la part devant revenir à l'une et à l'autre.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

APPROUVE par 24 voix pour, 4 oppositions (de Martine JOLY, Martine PRUM, Constance BOMMELAER par procuration, Didier BELOTTI), l'acquisition à titre gracieux de l'emplacement réservé n°30 au PLU en vigueur,

AUTORISE par 24 voix pour, 4 oppositions (de Martine JOLY, Martine PRUM, Constance BOMMELAER par procuration, Didier BELOTTI), le maire, ou l'un de ses adjoints, à signer tout document relatif à cette acquisition.

9. Garantie financière sollicitée par la SCIC Habitat Rhône-Alpes pour une acquisition de 7 logements sociaux.

Didier RIGAUD informe le conseil municipal que la société anonyme d'HLM SCIC Habitat Rhône-Alpes réalise une opération d'acquisition en VEFA (vente en l'état futur d'achèvement) de 7 logements sociaux (sur 40 logements sociaux) dans le cadre du projet immobilier Grand Siècle sis route de Prévessin à Ferney-Voltaire. Ces 7 logements sociaux représentent une surface habitable prévisionnelle de 416 m2 et se décomposent de 6 logements PLUS et d'1 logement PLAI.

Il explique que, dans le plan de financement, en sus des subventions versées notamment par l'Etat, la Région, le Département et la communauté de communes du Pays de Gex, SCIC Habitat Rhône-Alpes doit contracter des emprunts pour un montant total de 687.310 € auprès de la Caisse des dépôts et des consignations, soit 415.050 € au titre du PLUS, 202.322 € au titre du PLUS FONCIER, 43.243 € au titre du PLAI et 26.695 € au titre du PLAI FONCIER. Le détail est le suivant :

MONTANT	DUREE DU PRET	TAUX D'AMORTISSEMENT	PROGRESSIVITE D'INTERET	DES ANNUITES	PERIODICITE DES ECHEANCES	PREFINANCEMENT
PLUS	415 050 €	40 ANS	1,85 %	0.5 %	ANNUELLE	3 A 24 MOIS MAXIMUM
PLUS FONCIER	202 322 €	50 ANS	1,85 %	0.5 %	ANNUELLE	3 A 24 MOIS MAXIMUM
PLAI	43 243 €	40 ANS	1,05 %	0.5 %	ANNUELLE	3 A 24 MOIS MAXIMUM
PLAI FONCIER	26 695 €	50 ANS	1,05 %	0.5 %	ANNUELLE	3 A 24 MOIS MAXIMUM

Didier RIGAUD indique que, conformément à la réglementation, ces emprunts doivent faire l'objet d'une garantie. SCIC habitat Rhône-Alpes sollicite donc la garantie de la commune de Ferney-Voltaire à hauteur de 100% de leur montant. Pour mémoire, le niveau d'emprunts garantis par la commune s'élevait à 12.947.145€ au 1^{er} janvier 2010.

Michèle KAHN-ESTEVEVES pose la question de savoir ce qui se passerait si l'emprunteur devait avoir des difficultés de remboursement. Sur quel poste les dépenses correspondantes seraient-elles prélevées ?

Le maire précise qu'il ne s'agirait pas de rembourser tout l'emprunt mais seulement ses annuités. Le cas échéant, il conviendrait d'examiner comment le budget communal pourrait supporter ces charges. Il est à souhaiter que toutes les sociétés d'HLM ne fassent pas faillite en même temps.

Didier RIGAUD expose que l'Etat, par le biais de la Caisse des dépôts et des consignations, est souvent derrière ces sociétés d'HLM. C'est le cas de la SCIC Habitat Rhône-Alpes.

A une question de Daniel RAPHOZ qui souhaiterait savoir si ces logements ont déjà été construits ou sur le point de l'être, le maire répond que l'opération Grand Siècle comprend 2 programmes de logements sociaux dont la livraison est prévue début 2011. Ce programme a été revu à la hausse à la suite de la déroute bancaire et des difficultés rencontrées par l'opérateur pour écouler ses appartements. S'il faut se réjouir de voir le parc de logements sociaux ainsi renouvelé et étoffé, il faut garder à l'esprit la perte de recettes liée à la diminution de la taxe locale d'équipement.

Daniel RAPHOZ souhaiterait obtenir des éclaircissements sur le rôle précis de la commune dans la commission d'attribution des logements (CAL).

Thao TRAN DINH explique que chaque fois que la commune participe aux CAL, les dossiers qu'elle présente sont généralement retenus par les bailleurs ou les gestionnaires de logements, ces derniers étant décisionnaires. C'est la raison pour laquelle la commune insiste pour participer à ces commissions.

Arnaud BERTHIER croit savoir qu'aucun vote n'a lieu dans les CAL : la commune propose, le bailleur décide.

Thao TRAN DINH précise qu'à la suite du choix préalable fait la commune s'ensuit une discussion qui, dans la quasi-totalité des cas, débouche sur une décision conforme à la proposition communale.

Le maire expose que la commune se voit parfois refuser de participer aux CAL de certaines copropriétés, d'où l'importance d'apporter cette condition à la garantie financière.

A une question de Fabienne FAURE qui demande si les 33 autres logements sociaux du Grand Siècle ont été confiés à une autre société d'HLM, le maire répond positivement.

François KIENZTLER précise que les 33 autres logements sociaux relèvent du 1% patronal, c'est-à-dire financés par les entreprises pour loger leurs employés.

Conformément aux articles L 2252-1 et L 2252-2 du code général des collectivités territoriales, et suite à l'avis de la commission « Finances, personnel et systèmes d'information » réunie le 17 février 2010, après en avoir délibéré :

Le conseil municipal décide par 27 voix pour, 1 abstention (de Christian LANDREAU), d'accorder sa garantie totale pour le remboursement des emprunts susmentionnés,

Le conseil municipal s'engage par 27 voix pour, 1 abstention (de Christian LANDREAU), pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

Le conseil municipal autorise le maire par 27 voix pour, 1 abstention (de Christian LANDREAU), à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des dépôts et consignations et l'emprunteur, et à signer tous documents relatifs à ce cautionnement.

Le conseil municipal sollicite, par 27 voix pour, 1 abstention (de Christian LANDREAU), en contrepartie de cette garantie financière, d'une part, la réservation d'un logement pour le personnel communal et, d'autre part, la participation de la commune aux commissions d'attribution des logements.

10. Adoption du budget primitif 2010.

Didier RIGAUD expose que, selon les articles L 1612-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, les communes doivent en principe voter leur budget avant le 31 mars de l'exercice auquel il s'applique. Compte-tenu de la réforme des finances locales, la date limite de vote du budget et des taux

d'imposition 2010 a été repoussée au 15 avril. L'article L 2312-1 du même code dispose que « le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le conseil municipal ».

Après avoir rappelé qu'un débat d'orientation budgétaire a eu lieu lors de la séance du conseil municipal du 12 janvier 2010, Didier RIGAUD explique que les taux d'imposition communaux 2010 seront soumis au vote du conseil municipal dans sa séance du 6 avril 2010, car la réforme des finances locales a entraîné un retard dans la transmission par les services fiscaux de l'état de notification des bases d'imposition.

Didier RIGAUD fait la présentation détaillée du budget primitif. En section de fonctionnement, il fait remarquer la présence de crédits, équilibrés en recettes et en dépenses, liés au démarrage du programme d'insonorisation des habitations tel qu'il a été finalisé avec l'aéroport de Genève (en dépenses les articles 6557, 6227, 623, le chapitre 012 et en recettes l'article 7788). La participation communale au SIVOM de l'Est Gessien est en diminution de 100.000€ environ par rapport à 2009 (article 6554). Le virement à la section d'investissement s'élève à 2.580.000€. En recettes de fonctionnement, il souligne l'apparition d'un nouvel article, le 7318, qui concerne la compensation-relais de la taxe professionnelle. Les produits fiscaux sont globalement budgétisés en hausse de 400.000€. La compensation financière genevoise sera en 2010 de 2.213.000€ environ.

Par chapitres, la section de fonctionnement est la suivante :

RECAPITULATIF DES DEPENSES

		Inscriptions budgétaires 2009	Mandats émis en 2009	Propositions 2010
011	Charges à caractère général	2 280 000,00	2 206 770,48	2 399 300,00
012	Charges de personnel	4 238 000,00	4 106 058,76	4 268 000,00
65	Autres charges gestion courante	1 867 800,00	1 831 816,42	2 076 190,00
66	Charges financières	350 000,00	185 200,24	359 000,00
67	Charges exceptionnelles	11 000,00	7 041,43	11 000,00
	Divers	1 973 188,52	236 400,30	3 196 764,00
Total des dépenses		10 719 988,52	8 573 287,63	12 310 254,00

RECAPITULATIF DES RECETTES

		Inscriptions budgétaires 2009	Titres émis en 2009	Propositions 2010
	Excédent & atténuations de charges	812 325,52	102 900,54	1 322 176,00
70	Ventes de produits	834 000,00	867 549,40	879 200,00
73	Impôts et taxes	4 679 263,00	4 787 986,26	5 144 000,00
74	Dotations - subventions	4 249 000,00	4 269 019,26	4 432 078,00
75	Autres produits de gestion courante	131 000,00	162 243,56	166 000,00
76	Produits financiers	8 900,00	2 155,78	100,00
	Produits except./Transfert charges	5 500,00	30 070,53	366 700,00
Total des recettes		10 719 988,52	10 221 925,33	12 310 254,00

Didier RIGAUD commente ensuite la section d'investissement du budget qui, cette année encore, comprend, d'une part, des crédits par chapitres pour les investissements courants (acquisitions et renouvellement de matériels, logiciels, installations de voirie, travaux divers dans les bâtiments...) et, d'autre part, des crédits par opérations. Les principales opérations budgétisées en 2010 sont :

- la sécurisation du carrefour du Bisou,
- l'aménagement de l'aile cinéma du bâtiment des Marmousets pour l'expression des arts urbains,
- l'aménagement et la réfection d'un certain nombre d'équipements sportifs,
- l'acquisition du terrain destiné au futur centre technique municipal et le démarrage des études,
- l'aménagement d'installations théâtrales (Châtelard, Grange Prada),
- la mise en place d'une épicerie sociale et solidaire,
- l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la Maison des cultures,
- le démarrage du programme de résidentialisation du quartier des Tattes,

- la poursuite de la mise aux normes des tableaux de commande de l'éclairage public pour favoriser les économies d'énergie,
- l'étude de programmation du conservatoire.

Par chapitres et regroupements d'opérations, la section d'investissement est la suivante :

TOTAL DES DEPENSES

	Restes à réaliser à reporter en 2010	Nouvelles inscriptions 2010	TOTAL propositions 2010
Opérations d'ordre entre sections	0,00	1 200,00	1 200,00
Capital emprunts et dettes	0,00	927 000,00	927 000,00
Immobilisations incorporelles - crédits par chap.	40 876,00	74 443,00	115 319,00
Immobilisations corporelles - crédits par chap.	750,00	279 380,00	280 130,00
Marchés de travaux et d'études	16 662,00	288 400,00	305 062,00
Aménagement du territoire - crédits par opérations	76 358,00	180 000,00	256 358,00
Travaux - études sur bâtiments et installations - crédits par opérations	781 727,00	1 646 500,00	2 428 227,00
Divers - crédits par opérations	108 228,00	125 300,00	233 528,00
Déficit d'investissement antérieur	0,00	47 568,81	47 568,81
Dépenses imprévues d'investissement	0,00	139 468,19	139 468,19
Opération patrimoniales	0,00	0,00	0,00
Total général dépenses d'investissement	1 024 601,00	3 709 260,00	4 733 861,00

TOTAL DES RECETTES

	Restes à réaliser à reporter en 2010	Nouvelles inscriptions 2010	TOTAL propositions 2010
Résultat d'investissement reporté	0,00	0,00	0,00
Virement de section fonctionnement	0,00	2 580 000,00	2 580 000,00
Autres participations	0,00	4 323,00	4 323,00
F.C.T.V.A.	0,00	160 000,00	160 000,00
T.L.E.	0,00	107 000,19	107 000,19
Produit des emprunts et dépôts	0,00	11 000,00	11 000,00
Subventions d'équipements	104 128,00	20 368,00	124 496,00
Produits des cessions d'immobilisations	0,00	329 000,00	329 000,00
Affectation résultat	0,00	968 041,81	968 041,81
Amortissement	0,00	450 000,00	450 000,00
Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
Total général recettes d'investissement	104 128,00	4 629 733,00	4 733 861,00

En réponse à Martine PRUM qui souhaiterait des précisions sur la hausse de la fiscalité communale, le maire indique qu'à bases d'imposition constantes qui, pour mémoire, ont généré environ 4.000.000€ de recettes en 2009, l'augmentation du produit fiscal attendu en 2010 sera de l'ordre de 400.000€. L'évolution précise des taux n'est pas encore connue dans la mesure où l'administration fiscale n'a pas encore transmis l'estimation des bases pour 2010. Il rappelle le vote du conseil municipal intervenu en 2009 pour minorer le montant de taxe d'habitation des contribuables aux revenus modestes, ce qui permettra de protéger ces derniers contre l'évolution prévisible des taux d'imposition. Le maire souligne tout ce qui reste à faire à Ferney-Voltaire pour doter la ville des équipements qu'elle mérite.

Daniel RAPHOZ fait remarquer la hausse non négligeable de la masse salariale qui comprend des créations de postes, ce qui lui fait penser que le budget de fonctionnement n'est pas aussi prudent que la municipalité veut bien le faire croire. Il relève aussi l'explosion des dépenses de communication. Les économies réalisées sur le dos du SIVOM de l'Est Gessien pénalisent les compétences exercées par ce dernier, notamment les associations sportives qu'il subventionne. Côté recettes, le produit fiscal attendu en augmentation de 400.000€ ne sera pas neutre en termes d'évolution de la fiscalité communale. Daniel RAPHOZ exprime son inquiétude sur la façon dont la municipalité compte aborder les conséquences liées à la fin programmée de la taxe professionnelle, qui sera effective en 2011. Il s'agit d'un « budget en trompe-l'œil ».

Le maire explique que les simulations sur le nouveau dispositif fiscal mis en œuvre dès 2011 montrent que la commune sera gagnante. Toutefois, l'Etat a décidé d'appliquer un système d'écrêtement visant à prélever sur les communes gagnantes, comme Ferney-Voltaire, pour abonder un fonds destiné aux collectivités qui seront désavantagées par le schéma fiscal de 2011. Il est bien difficile, dans ces conditions, de faire des pronostics de recettes fiscales au-delà de 2010. S'agissant du SIVOM, la commune entend assumer financièrement toutes les compétences qui lui ont été dévolues ; toutefois, l'établissement du budget du SIVOM ne doit pas reposer sur du « toujours plus, mais tenir compte des besoins financiers pour atteindre les objectifs fixés ». La participation municipale au SIVOM tient compte de ces paramètres et ne pénalisera ni le personnel de cet établissement, ni les associations subventionnées.

Didier RIGAUD indique que la masse salariale communale évolue peu si l'on retranche le poste de chargé de mission « Insonorisation » dont la rémunération fera l'objet d'un remboursement par l'aéroport. L'augmentation prévisionnelle de la masse salariale du SIVOM est supérieure à celle de la commune.

Caroline DALMON commente la ligne budgétaire prévue pour l'aménagement du carrefour accidentogène du Bisou et se souvient d'un montant de travaux supérieur aux 180.000€ budgétisés. Elle souhaite obtenir des éclaircissements sur le montant des travaux et leur éligibilité aux subventions du Département de l'Ain. Elle aimerait également des précisions, d'une part, sur ce qui sera réellement entrepris en 2010, en études et travaux, dans la partie des Marmousets dévolue aux musiques-graphs et, d'autre part, sur ce qui a permis au projet d'épicerie sociale d'avancer aussi vite pour qu'il soit dès à présent budgétisé.

Le maire précise que le Département ne s'est pas encore prononcé sur sa participation au financement de la sécurisation du carrefour du Bisou même si, selon l'usage, il devrait contribuer en proportion des routes départementales qui traversent le carrefour, soit à hauteur de 50%. Le montant inscrit au budget à la charge de la commune tient compte d'un scénario pessimiste en tenant compte toutefois du produit vraisemblable des amendes de police. Sur la partie « cinéma » des Marmousets, son réaménagement en lieu dédié au hip hop, à la musique amplifiée et aux graphs, est effectivement prévu en 2010. Pour l'épicerie sociale, il s'agit d'une prévision budgétaire calculée sur des ratios au mètre carré qui, en l'état, ne tient pas compte des subventions auxquelles un projet de cette nature est éligible.

Christian LANDREAU relève que les chiffres énoncés au budget peuvent faire l'objet de diverses interprétations. Aussi, plus prosaïquement, il demande « en quoi ce budget va améliorer concrètement la qualité de vie des Ferneyiens ».

Le maire souligne que la section de fonctionnement du budget ne bouleverse pas les services apportés à la population, même si tout sera fait pour essayer de les améliorer encore. En revanche, la section d'investissement apporte un certain nombre de projets concrets, notamment pour améliorer la solidarité, la sécurité routière, ou encore favoriser les activités en direction de la jeunesse. Par ailleurs, ce budget prépare un certain nombre d'opérations d'envergure pour les quatre années à venir comme la Maison des cultures, le Centre technique municipal (CTM) et le conservatoire de musique et de danse, qui auront des répercussions positives sur la vie des habitants. L'augmentation des impôts communaux s'explique par la nécessité de financer l'ensemble de ces projets.

Daniel RAPHOZ regrette le retard pris dans l'aménagement du carrefour du Bisou alors qu'il eût été facile et bon marché d'installer depuis longtemps des éléments en plastique. Il craint que le parti pris municipal d'y installer des feux tricolores ne conduise le Département à se désengager de cette opération. Il s'interroge sur le montant de 14.358€ pour la ligne F, sur la volonté municipale d'engager dès 2010 des études pour le futur CTM, ces dernières n'apparaissant pas très clairement au budget, et sur le faible montant prévu pour les études du conservatoire. Il regrette le manque d'informations détaillées sur l'aménagement du théâtre du Châtelard. Daniel RAPHOZ se demande également si toutes

les précautions ont été prises dans la décision de mettre en place une épicerie sociale et solidaire, par rapport au risque de mettre en concurrence cette structure avec d'autres services existants (Croix Rouge, Restos du Cœur). Il y a pour lui beaucoup « d'effets d'annonces, de saupoudrage », mais peu de « réalités » dont il n'est pas sûr qu'elles viendront un jour. Il ne votera pas ce budget.

Arnaud BERTHIER considère que l'énumération de la liste des projets 2010 traduit ce qui sera apporté à la population. Il évoque aussi les 40.000€ prévus pour le développement des pistes cyclables, la somme destinée aux travaux de l'école Florian, la volonté de rattraper le retard pris dans la réfection des terrains de sports... S'agissant du carrefour du Bisou, il rappelle que ce projet, comme d'autres, est en gestation depuis longtemps et que la position du conseil général n'est pas de refuser l'installation des feux mais d'attendre les propositions détaillées d'aménagement avant de se prononcer. La porte n'est donc pas fermée à un financement départemental. Concernant le Châtelard, Arnaud BERTHIER revient sur les estimations initiales, 800.000€ tous travaux confondus, et indique que l'estimation définitive à 1.050.000€ environ tient compte de plus-values à la fois sur les travaux de toiture et sur l'aménagement du théâtre. Il indique que tout a été mis en œuvre pour réduire le plus possible la facture et que le projet est éligible à des subventions autres que celle déjà accordée. Ce qui peut être interprété comme du saupoudrage n'en est pas en réalité car un certain nombre de projets ne peuvent voir le jour sans études préalables. Grâce aux compétences internes à la mairie, il sera possible de lancer un concours d'architectes pour le futur CTM sans passer par une étude extérieure de programmation.

Thao TRAN DINH explique que le projet d'épicerie sociale est né d'un constat : la difficulté de nombreux concitoyens à tenir leur budget et le risque de les voir sombrer dans la spirale de la paupérisation. Cette épicerie sera complémentaire des autres structures existantes en raison de conditions d'admissibilité différentes. Ce projet constituera une réponse concrète au bien-être d'une partie de la population ferneysienne.

A la suite d'une remarque de Christian LANDREAU estimant que le budget 2010 se résume à des actions en faveur des jeunes et, pour le reste des habitants, à des feux tricolores au Bisou, le maire déclare qu'il s'agit d'un raccourci eu égard à l'ensemble des actions budgétisées.

Christophe PAILLARD souhaiterait savoir si les crédits de 70.000€ affectés à une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage ne visent que la Maison des cultures ou s'ils concernent aussi les logements mitoyens.

Le maire répond que le projet du Bijou comporte plusieurs volets : la Maison des cultures, le cinéma et les logements. Il s'agit, maintenant que les besoins sont connus et en prenant appui sur un bureau d'études, de travailler sur les différentes formes de montages possibles, les synergies entre les différents équipements et la problématique du stationnement. Par conséquent, cette assistance à maîtrise d'ouvrage portera bien sur l'intégralité du projet du Bijou.

Fabienne FAURE évoque le budget du SIVOM pour signaler, d'une part, que la part consacrée aux associations y sera vraisemblablement en diminution et, d'autre part, que l'école intercommunale, dont l'ancienneté équivaut à celle de Florian, nécessite des travaux importants. Concernant l'épicerie sociale et solidaire, qui correspond à une vision politique de solidarité qu'elle partage, elle fait remarquer que plusieurs commissions ou groupes de travail y travaillent mais qu'il n'y a toujours pas d'étude de faisabilité. Elle trouve l'inscription budgétaire de 170.000€ prématurée et souligne un problème de méthodologie vis-à-vis d'une commune voisine comme Prévessin-Moëns qui accueille sur son territoire la Croix Rouge. L'aménagement du carrefour du Bisou, tel qu'il est envisagé, semble dicté par une vision politique qui risque d'alourdir la facture pour la commune sans pour autant aboutir à une solution technique plus efficace. Fabienne FAURE souligne que le montant élevé des restes à réaliser 2009 (plus d'1 million d'€) est le signe d'une incapacité à réaliser dans l'année les projets budgétisés. Elle espère qu'il n'en sera pas de même en 2010.

Le maire explique que le montant élevé des restes à réaliser est en grande partie dû aux problèmes rencontrés dans la définition du programme du Châtelard (677.844€). Le maire confirme les propos de Thao TRAN DINH en rappelant que les critères d'éligibilité à l'épicerie sociale et solidaire ne seront pas les mêmes que ceux appliqués par la Croix Rouge. Il s'agira d'une épicerie ordinaire, ouverte à tous et accessible à pied pour le plus grand nombre, qui offrira des tarifs attractifs aux personnes qui en ont besoin.

François KIENZTLER confirme que l'épicerie sociale et solidaire relève d'une démarche citoyenne qui ne doit pas être confondue avec la Croix Rouge ou les Restos du Cœur. Le groupe de travail est en place, des visites d'établissements similaires ont déjà eu lieu et auront encore lieu à l'avenir. Les colis retirés ou

les bons alimentaires répondent généralement à une situation d'urgence ; l'épicerie sociale et solidaire s'adressera à une autre frange de la population, celle qui dispose de moyens financiers limités et qui risque de tomber dans la pauvreté. François KIENZTLER précise que l'épicerie sera ouverte sur la cité et sur d'autres projets.

Pour Martine PRUM, si le projet d'épicerie sociale et solidaire est effectivement évoqué depuis longtemps, elle se demande comment il a pu connaître un tel coup d'accélérateur au point d'être aujourd'hui inscrit au budget.

François KIENZTLER expose que l'inscription du projet au budget ne signifie pas pour autant qu'il est bouclé car il reste du travail à faire. Cette inscription permet de ne pas repousser d'une année sa mise en place.

Thao TRAN DINH précise que l'estimation des travaux repose sur un prix moyen au mètre carré d'aménagement et tient compte de la surface de locaux idoines.

Fabienne FAURE regrette la méthode employée car des décisions sont prises, par exemple sur le choix du local, en court-circuitant le groupe de travail *ad hoc*. Dans ces conditions, elle se demande à quoi sert ce groupe de travail et craint une démobilisation de ses membres. Même si l'épicerie sociale et solidaire vise un public différent des Restos du cœur ou de la Croix Rouge, elle a l'impression que ces derniers respectent aussi la dignité des personnes.

Le maire expose que les membres participant aux commissions ou aux groupes de travail savent que la mise en place de nouveaux projets prend du temps. Rien n'est arrêté sur la localisation du local, la commune dispose à l'heure actuelle d'une simple proposition qui fait l'objet de discussions avec le propriétaire des lieux. Un projet comme celui-là comporte plusieurs volets devant être traités concomitamment : planification, prévision budgétaire, recherche de locaux et discussions avec des propriétaires pour obtenir des conditions de location raisonnables.

En réponse à Martine JOLY qui s'interroge sur l'article 637 (autres impôts et taxes – cotisation insertion personnes handicapées) et souhaite savoir ce que la commune envisage de faire pour les personnes handicapées, le maire explique que la commune tient compte des contraintes légales visant à améliorer l'accessibilité des lieux publics aux personnes à mobilité réduite.

Didier RIGAUD précise que l'article 637 est une contribution à verser par les employeurs qui ne remplissent pas leur quota de travailleurs handicapés. Il indique par ailleurs que la part du budget communal consacrée aux associations est stable si l'on considère la provision introduite pour tenir compte d'une incertitude sur la subvention attribuée à ALFA3A.

Après avis de la commission « Finances, personnel et systèmes d'information » réunie le 17 février 2010 et sur la base des documents budgétaires annexés à la note de synthèse,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte par 19 voix pour, 1 abstention (de Christian LANDREAU), 8 oppositions (de Fabienne FAURE, Christophe PAILLARD, Daniel RAPHOZ, Caroline DALMON Martine JOLY, Martine PRUM, Constance BOMMELAER par procuration, Didier BELOTTI), le budget primitif de l'exercice 2010 arrêté comme suit :

	Dépenses	Recettes
Investissement	4.733.861	4.733.861
Fonctionnement	12.310.254	12.310.254
Total €	17.044.115	17.044.115

PRECISE par 19 voix pour, 1 abstention (de Christian LANDREAU), 8 oppositions (de Fabienne FAURE, Christophe PAILLARD, Daniel RAPHOZ, Caroline DALMON Martine JOLY, Martine PRUM, Constance BOMMELAER par procuration, Didier BELOTTI), le budget de l'exercice 2010 a été établi et voté par nature.

11. Don au Comité International de la Croix-Rouge (CICR) pour Haïti.

Christine FRANQUET propose au conseil municipal d'exprimer son entière solidarité au peuple haïtien, durement frappé par un séisme dévastateur, et de se joindre à l'élan de solidarité destiné à venir au secours des victimes. Lors du conseil municipal du 2 février 2010, il est ressorti des débats qu'une majorité d'élus municipaux était plutôt favorable à un don en direction d'une association ou d'une organisation indépendante menant une ou plusieurs actions de fond clairement identifiées en Haïti.

Elle informe l'assemblée que le Comité International de la Croix-Rouge (CICR) s'emploie à secourir les innombrables victimes de cette catastrophe sans précédent dans l'histoire moderne du pays : présence dans les camps pour la distribution de l'eau potable et des vivres, évacuation des ordures, installation de latrines, actions en faveur du rétablissement des liens familiaux, remises en état d'infrastructures et de réseaux d'eau et d'électricité...Le CICR travaille en étroite coopération avec ses partenaires du Mouvement international Croix-Rouge Croissant-Rouge, en particulier avec la Croix-Rouge haïtienne et la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Le CICR est présent de façon permanente en Haïti depuis 1994. Début 2004, alors que les troubles internes menaçaient de dégénérer en un conflit armé, l'institution y a intensifié ses opérations, notamment dans les domaines de l'eau et de l'assainissement, des soins d'urgences aux victimes de la violence et des visites aux personnes détenues.

Claire PETERSEN trouve l'idée « assez mauvaise » de donner exclusivement à une urgence ou à une catastrophe dont la médiatisation a été considérable. En effet, il y a de nombreuses autres urgences dans le monde qui passent inaperçues comme le Darfour, le sud Soudan, le Congo...Tout en reconnaissant le séisme d'Haïti comme l'élément déclencheur de l'action municipale, elle se déclare favorable à un don dont la finalité serait plus globale.

Caroline DALMON fait remarquer que d'innombrables situations, dans le monde, justifient une aide humanitaire. Elle souhaiterait obtenir davantage de précisions sur l'action du CICR, en particulier s'agissant des prisons, et se déclare pour une aide d'un montant supérieur à 5.000€.

Christine FRANQUET indique que le CICR œuvre traditionnellement pour améliorer les conditions de détention et d'hygiène dans les prisons de certains pays. Sa participation à la remise sur pied d'infrastructures se traduit notamment par l'intervention de ses ingénieurs sur les réseaux d'eau.

François KIENZTLER se souvient du consensus qui semblait se dégager de la discussion lors du dernier conseil municipal, autour d'une aide en faveur d'Haïti par l'intermédiaire d'une organisation comme le CICR ou la Fondation de France. S'il existe effectivement bien d'autres causes à soutenir à travers le monde, il propose néanmoins de s'en tenir à la proposition formulée par Christine FRANQUET.

Fabienne FAURE relève que le projet d'adhésion à Cités Unies France a disparu du projet de délibération. Or cette adhésion aurait précisément permis à la commune d'inscrire dans la durée son action au titre de la coopération décentralisée. Par ailleurs, elle pose la question de savoir si la commune apportera une aide aux sinistrés de Vendée et de Charente-Maritime.

Claire PETERSEN rappelle que le CICR intervient généralement à l'occasion de conflits armés, pas dans le cadre des catastrophes naturelles. Ce don au CICR n'a donc « aucun sens ». Bien d'autres organisations, médicales notamment, sont très bien implantées en Haïti et travaillent sur des actions continues: Handicap International, Médecins sans frontières, Médecins du monde... Elle indique que l'urgence médicale est loin d'être terminée, surtout si l'on considère l'arrivée de la saison des pluies et son lot de maladies qu'elle devrait engendrer.

Martine PRUM demande combien de réunions seront encore nécessaires pour que le conseil municipal s'entende sur l'attribution d'une aide à Haïti qui en a réellement besoin. Il va tout de même falloir se décider car à ce rythme « dans 3 ou 4 ans, on y est encore ».

Martine JOLY pense qu'il faut cesser de tergiverser et se décider à donner pour Haïti.

Christophe PAILLARD reconnaît la pertinence de la réflexion de Claire PETERSEN qui rend le choix du CICR discutable. Néanmoins, eu égard aux actions de fond menées par ce dernier, notamment pour le rétablissement des équipements d'eau et des réseaux, il soutient la proposition de délibération. Il souhaiterait également s'associer à certains collègues de l'assemblée qui proposent l'attribution d'un don à la Fondation de France destiné aux compatriotes durement touchés de Vendée et de Charente-Maritime.

Le maire relève que les drames survenus en Haïti et sur la côte Ouest de la France ne sont pas comparables : non seulement les échelles ne sont pas les mêmes, mais l'Etat français et un certain nombre de concitoyens français ont les moyens de s'organiser pour aider nos compatriotes. Plus généralement, il s'interroge sur la possibilité d'une action durable de la commune au titre de l'aide humanitaire qui ne serait plus conditionnée à la survenance de catastrophes. Pour trancher la question posée à l'assemblée municipale, le maire propose de mettre le projet de délibération au vote et, s'il n'obtient pas la majorité des suffrages, de faire délibérer sur la suggestion de Claire PETERSEN.

Sylvie LACROUX, revenant sur la proposition initiale d'adhérer à l'association Cités Unies France, considère que ce projet n'est pas abandonné mais nécessite la mise en place d'un « véritable projet de coopération décentralisée de ville à ville ».

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE par 26 voix pour, 1 abstention (de Michèle DUBUISSON), 1 opposition (de Claire PETERSEN), d'accorder un don de 5.000€ au CICR pour venir en aide aux victimes du séisme d'Haïti.

CHARGE par 26 voix pour, 1 abstention (de Michèle DUBUISSON), 1 opposition (de Claire PETERSEN), le maire, ou un adjoint délégué, de la bonne application de cette décision.

12. Questions diverses

▪ Elections régionales :

Le maire lance un appel aux élus municipaux et aux habitants pour la tenue des bureaux de vote les 14 et 21 mars 2010.

▪ Saison Voltaire 2010 :

Christine FRANQUET informe l'assemblée de l'ouverture de la Saison Voltaire par un concert de musique baroque qui a lieu le 5 mars 2010 au Temple, intitulé « Musique à la Cour de Frédéric II ».

▪ Projet de résidentialisation des Tattes :

Le maire indique que la Région Rhône-Alpes a approuvé la signature de la convention portant sur le projet urbain et social du quartier des Tattes. Tous les partenaires l'ayant approuvée, des réunions d'information et de concertation seront prochainement programmées.

Christine FRANQUET annonce qu'une conférence de presse aura lieu le 24 mars 2010, suivie de réunions à l'école Florian en mars/avril pour les habitants du quartier. Ceux-ci recevront des invitations à participer par courrier. Les habitants du quartier du Levant seront également conviés à une réunion d'information à la salle du Levant.

▪ Projet Voltaire :

Fabienne FAURE signale que la commission permanente du conseil régional a également adopté la convention quadripartite portant sur le projet Voltaire.

Séance levée à 23H00

Prochain conseil municipal : Mardi 6 avril 2010